



MANIFESTE — DU CESI — POUR L'ALTERNANCE ET L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Manifeste du CESI « pour l'alternance et l'apprentissage dans l'enseignement supérieur » est un complément au livre blanc du CESI « l'alternance dans le supérieur, un défi, une ambition ».

Le CESI, groupe d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, se mobilise depuis plus de 25 ans en faveur de l'alternance et de l'apprentissage dans le supérieur. Pionnier, pour avoir dès 1989 lancé en France la première formation d'ingénieurs par l'apprentissage, en partenariat avec la branche de la métallurgie, le CESI n'a eu de cesse, depuis, de favoriser le développement de l'alternance et de l'apprentissage dans ses parcours de formation. Le CESI est convaincu, dès l'origine, de l'efficacité de ce dispositif et de cette pédagogie en tant qu'outil d'insertion professionnelle, d'accès à un diplôme, à un métier et, plus largement, à la promotion sociale.

Devenu leader national de l'alternance et de l'apprentissage, avec plus de 4 500 diplômés par an, le CESI possède une expertise, une culture et une pédagogie de l'alternance, de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation qu'il met en oeuvre au service de ses projets.

Un an après, la mise en place de l'école supérieure des métiers « CESI alternance », école de référence en matière de cursus professionnalisants en France, le CESI publie ce 18 septembre 2015, le « Manifeste du CESI pour l'alternance et l'apprentissage dans l'enseignement supérieur » et honore sa Gouvernance composée paritairement de représentants des organisations syndicales d'employeurs (MEDEF et UIMM), des structures ingénieurs et cadres des confédérations syndicales de salariés (CFDT-Cadres, CFTC-Cadres, CFE-CGC, UCI-FO, UGICT-CGT) et des entreprises.

Militant, le CESI veut partager avec le plus grand nombre son expertise et contribuer au débat public.

Pour beaucoup, l'alternance et l'apprentissage constitue à juste titre une réponse majeure à la lutte contre le chômage, le transfert de compétences, la professionnalisation et donc à la compétitivité des entreprises.

Une vigilance doit être de mise afin que ce dispositif d'excellence ne soit pas remis en cause ni freiné en particulier dans l'enseignement supérieur.

Les besoins sont tels que nous devons encore faire plus et mieux. Par son manifeste, le CESI donne la parole à tous ceux qui, par leur métier, leur action, contribuent à la promotion de l'alternance et de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Histoire

Le CESI est créé en 1958. A l'origine, cinq grandes entreprises industrielles françaises (Renault, Télémécanique, Snecma, Chausson et la Compagnie électromécanique) se mobilisent autour d'une cause commune : faire évoluer leurs techniciens à fort potentiel vers des postes d'ingénieurs. Elles créent pour cela le CESI afin de les former en recourant à des apprentissages organisés alternativement en centre de formation et en situation de travail.

De cette originalité pédagogique, qui préfigure ce qui deviendra le modèle de l'alternance que nous connaissons aujourd'hui, le CESI en fait une véritable marque de fabrique. En partant des besoins exprimés sur le terrain, il s'est positionné d'emblée comme le pionnier de la pédagogie de la formation alternée en France, avant même que le dispositif qui perdure actuellement ne soit défini législativement plusieurs décennies après. L'aventure du CESI s'inscrit dans cette histoire moderne de la formation professionnelle où l'entreprise sait faire entendre sa voix pour se doter des compétences qui lui sont nécessaires, de concert avec des publics variés – jeunes en formation, salariés, demandeurs d'emploi – qui revendiquent leur droit à des formations tout au long de la vie.

Une approche pragmatique

En entretenant, depuis longtemps, des relations étroites avec les entreprises et les branches professionnelles, le CESI a su affiner sa vision du marché du travail pour identifier et actualiser les métiers porteurs d'emplois. Les dispositifs de formation en alternance et apprentissage sont pensés en fonction des demandes manifestées dans les bassins d'emploi, selon un processus bien établi :

- **Un référentiel métier/compétences** est élaboré par le CESI pour identifier les activités du futur professionnel à former, mais aussi les compétences clés (savoirs, savoir-faire, savoir-être) indispensables à l'exercice du métier. Son niveau de responsabilité et son contexte d'exercice sont également pris en compte, afin de cerner les caractéristiques de son poste en termes d'autonomie, d'encadrement, de périmètre d'action...

- **Des objectifs pédagogiques** sont construits à partir des objectifs opérationnels et sur la base des compétences à acquérir. Les apprenants doivent, à l'issue de leur cursus, disposer de l'ensemble des clés nécessaires à l'exercice du métier préparé. Entre l'expérience de formation en centre et les pratiques en entreprise, l'apprenant construit son identité professionnelle, accompagné par le tuteur et l'ingénieur de formation CESI, jusqu'à l'obtention du diplôme.

- **La certification des titres** du CESI se conforme aux exigences de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles et/ou de la Commission des Titres d'Ingénieur. L'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles implique une demande de renouvellement à période régulière et la nécessité d'apporter la preuve de l'utilité professionnelle des diplômes par la qualité de l'insertion professionnelle. L'attribution du diplôme constitue la garantie première de l'acquisition des compétences visées.

En parallèle, pour que l'apprenant puisse mettre toutes les chances de son côté, le CESI a pensé un processus d'accompagnement menant vers le chemin de la réussite. Le parcours de formation est ainsi pris dans son ensemble, pour dialoguer en permanence avec le jeune et son entreprise.

Une réponse appropriée aux futurs enjeux des entreprises

Convaincu depuis plus de vingt ans que l'alternance a toute sa place dans l'enseignement supérieur, le CESI a lancé en 2014 « CESI alternance ». Sous cette appellation sont regroupés tous ses parcours 100% professionnalisant accessibles à de jeunes titulaires d'un bac à un bac+4, autour de ses filières d'excellence en Informatique & numérique, Ressources humaines, Industrie & services et BTP.

L'augmentation et l'élévation du niveau des compétences requises dans les entreprises imposent d'élargir les profils des candidats qui accèdent à l'emploi par ces dispositifs d'alternance et d'apprentissage. C'est une véritable mission sociétale !

Grâce à leur introduction dans l'enseignement supérieur, ces dispositifs s'avèrent, plus que jamais, comme la voie d'excellence de la promotion sociale.

La connexion entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise, première étape de professionnalisation des jeunes diplômés, se révèle un véritable succès puisque 80% des apprenants trouvent un emploi durable à la fin de leur formation.

Cette réalité est très éloignée de l'image encore véhiculée par l'alternance et l'apprentissage, trop souvent considérés comme des écoles de la seconde chance. Cette vision altérée doit être combattue et le nombre de contrats signés avec les entreprises fortement augmentés.

C'est ainsi que se gagnera la bataille de l'emploi par l'accès du plus grand nombre à ces remarquables formations d'insertion et que l'image de la « professionnalisation » sera relevée.

Cette grande cause nationale valait bien un « Manifeste » !

« Valoriser et promouvoir l'alternance et l'apprentissage en tant que voie alternative à la voie académique classique et leur offrir leur lettres de noblesse est l'ambition du CESI ».

Conclusion

La compétitivité des entreprises dépend de l'élévation des niveaux de compétences et de qualifications de tous leurs salariés.

Les besoins sont réels et immenses. Cette pédagogie de l'alternance ou de l'apprentissage est valable pour tous les niveaux de qualifications.

Il est indispensable d'en faire la promotion dans l'enseignement supérieur.

La capacité du CESI à concourir et à apporter une réponse pertinente aux défis de Formation a toujours été sa force et sa fierté, c'est un rôle indispensable qu'il entend perdurer.

En partenariat avec le MEDEF, l'UIMM et la CFDT, Premiers signataires du Manifeste :



MEDEF
Pierre GATTAZ
Président du MEDEF



UIMM
Alexandre SAUBOT
Président de l'UIMM



CFDT
Laurent BERGER
Secrétaire Général CFDT



CESI
Pierre CHASSEGUET
Président du Conseil
d'Administration du CESI

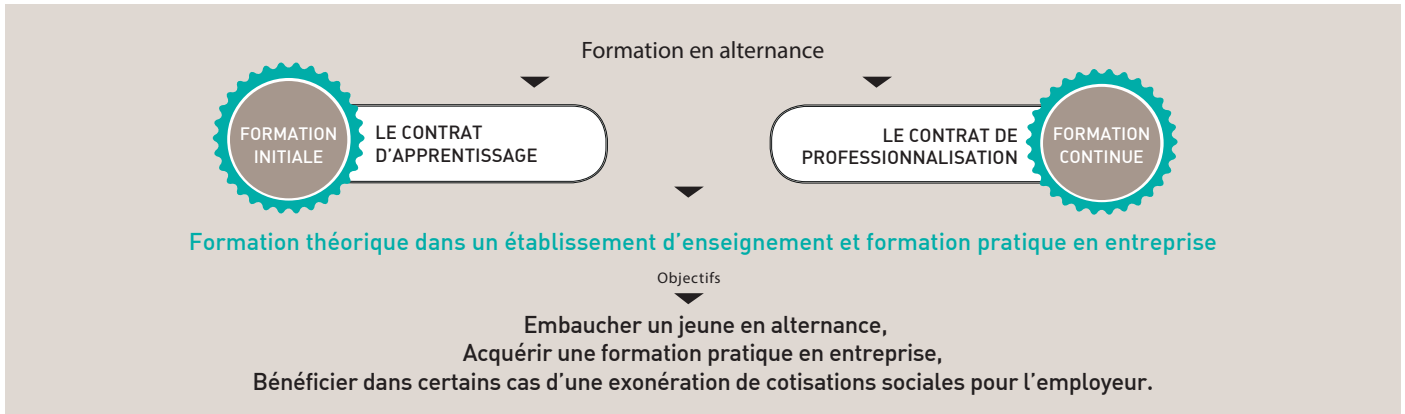


MANIFESTE
— DU CESI —

POUR L'ALTERNANCE
ET L'APPRENTISSAGE
DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

18 septembre 2015

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ALTERNANCE



- 4 mai 2004** Le contrat de qualification devient le **contrat de professionnalisation**
- 17 juillet 1992** Le **titre d'ingénieur** explicitement cité comme une certification pouvant être obtenue par la **voie de l'apprentissage**
- 23 juillet 1987** L'apprentissage s'élargit à l'**enseignement supérieur technique et professionnel** avec la loi Seguin
- 24 février 1984** Création du **contrat de qualification**
- 16 juillet 1971** Construction du **système de formation moderne** avec la loi Guichard
- 22 février 1851** Le **contrat d'apprentissage** est né

Un peu d'histoire

Selon l'Observatoire Social de l'Entreprise réalisé en mai 2014 :

86% des JEUNES et des PARENTS

95% des ENTREPRISES FRANÇAISES

ONT UNE IMAGE GLOBALE POSITIVE DE L'APPRENTISSAGE

77% des SALARIÉS

DU PRIVE ONT TRÈS MAJORITAIREMENT UNE OPINION POSITIVE DE L'ALTERNANCE

54% des CHEFS D'ENTREPRISE

DU PRIVÉ ONT UNE BONNE IMAGE DE L'ALTERNANCE

L'image de l'alternance

L'ALTERNANCE ET L'APPRENTISSAGE coûtent aujourd'hui 1,4 milliard d'euros

Le financement

Source : AFP

ENTRE **40% ET 50%** des ALTERNANTS

SE VOIENT PROPOSER UN **CONTRAT À L'ISSUE DE LEUR FORMATION**

CONTRE **25%** DE CEUX QUI SORTENT D'UN STAGE

70% des candidats passés par l'alternance de niveau bac+4 ou +

ACCÈDENT DIRECTEMENT À UN EMPLOI DE CADRE

L'employabilité

Source : Livre blanc du CESI